



APPEL À PROPOSITIONS

BAUHÄREPRÄIS OAI 2020

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SON ALTESSE ROYALE LE GRAND-DUC

**DATE LIMITÉE DE REMISE
DES CANDIDATURES EN LIGNE SUR
WWW.BHP.LU:
24 FÉVRIER 2020**

OAI
ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS

**SAVE-THE-DATE : REMISE DES PRIX
LUNDI 15 JUIN 2020 À PARTIR DE 18H
AU CERCLE CITÉ**

RÈGLEMENT

BAUHÄREPRÄIS OAI 2020

Sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc

OBJET : PRIX MAÎTRES D'OUVRAGE

Placé sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc, ce Prix est décerné tous les 4 ans à des maîtres d'ouvrage privés ou publics qui, au travers d'un projet abouti, sont parvenus à faire valoir une architecture, une ingénierie et un urbanisme de qualité.

Fort du succès des cinq premières éditions et de l'intérêt croissant du public, l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) lance son sixième Bauhärepräis pour distinguer des réalisations dans lesquelles le couple « maître d'ouvrage /concepteurs » s'est exprimé de manière particulièrement fructueuse.

Les Prix sont décernés aux maîtres d'ouvrage qui soutiennent la qualité architecturale et contribuent, par le biais de leurs réalisations remarquables et durables, à promouvoir une culture de la construction, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Luxembourg.

Le Prix encourage les futurs maîtres d'ouvrage, mieux informés et plus conscients de leur rôle décisif, à façonner de manière intelligente et durable notre cadre de vie : **qui construit, construit pour nous tous.**

Les projets sont à remettre dans une des **9 catégories** suivantes :

1. Logement individuel : maisons unifamiliale, jumelée ou en bande (nouvelle construction ; rénovation et/ou transformation)
2. Logement collectif (à partir de 3 unités) (nouvelle construction ; rénovation et/ou transformation)
3. Aménagement intérieur (maison, magasin, administratif,...)
4. Bâtiment à vocation commerciale / artisanale / industrielle
5. Bâtiment à vocation administrative / lieu de travail / santé
6. Bâtiment à vocation éducative / culturelle / sportive
7. Ouvrages d'art / Infrastructures
8. Aménagement du territoire / Urbanisme (PAP exemplaire,...) / Espaces paysagers (parcs, places,...)
9. Equipements techniques, énergétiques,... (solution innovante / intégration réussie ...)

PARTICIPANTS

Achevées après le **1^{er} janvier 2016**, les réalisations, présentées par leurs maîtres d'ouvrage, ensemble avec l'équipe de maîtrise d'œuvre (architecte, ingénieurs-conseils,...), doivent avoir une relation avec le Luxembourg soit par l'adresse de leur maître d'ouvrage soit par leur implantation sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Les concepteurs doivent être membres de l'OAI.

Chaque maître d'ouvrage peut présenter plusieurs projets.

Le maître d'ouvrage ne peut ni être le concepteur, ni travailler pour lui, ni avoir de lien conjugal avec le concepteur. Des relations à partir du **1^{er} degré de parenté** sont admises (parents, enfants...).

ORGANISATION

1. Candidature : Avec leur **inscription**, les candidats remettront à l'OAI leur projet présenté de façon concise via le formulaire disponible sur www.bhp.lu.

2. Remise des réalisations : Après vérification de l'éligibilité des projets présentés, le secrétariat de l'OAI communiquera au fur et à mesure aux candidats retenus la **liste des documents supplémentaires à remettre**.

Les candidats fourniront à l'OAI par voie électronique sur le site www.bhp.lu les documents nécessaires à la présentation de leurs réalisations pour la séance du jury, l'exposition, la projection et la publication.

Vu que la remise par le maître d'ouvrage d'un panneau par projet n'est plus demandée, une participation aux frais de 50 € par projet retenu sera à virer sur le compte bancaire de l'OAI.

3. Jury : Le jury choisira parmi les participants les mentionnés et les lauréats.

En outre, les **prix spéciaux** suivant pourront être attribués par le jury :

- > « Prix Spécial du jury » récompensant le coup de coeur du jury.
- > « Prix Spécial Courage du Maître d'ouvrage » récompensant un maître d'ouvrage ayant attribué une mission à un bureau jeune et/ou sans les références attendues.
- > « Prix Spécial Patrimoine » récompensant une rénovation / réaffectation exemplaire d'un objet de notre patrimoine architectural (p.ex. conversion d'une structure rurale en logement,...).

- > « Prix Spécial Rénovation énergétique exemplaire ».
- > « Prix Spécial Nouvelle forme d'habitat ».
- > « Prix Spécial Accessibilité ».

JURY

Le jury international et national, totalement indépendant de l'OAI, est composé de professionnels et d'acteurs de la scène politique et culturelle. Il sera chargé d'apprecier les projets présentés et les mérites des maîtres d'ouvrage.

La collaboration avec l'équipe de concepteurs, se traduisant par le courage dans le choix d'un parti architectural contemporain et rigoureux, le respect de la substance architecturale existante et de la nature environnante, l'impact positif sur un tissu urbanistique et social existant, l'aménagement d'un espace public favorisant la communication et l'échange sont au nombre des critères que le jury pourra reprendre.

Les indications portant sur la relation entre maître d'ouvrage et concepteurs feront également partie des critères à prendre en compte par le jury.

Le jury est composé de 12 personnes choisies par l'organisateur:

- > Ivan BLASI (SP), coordinateur du Prix de l'UE pour l'Architecture contemporaine de la Fondation Mies van der Rohe (Barcelone),
- > Lorenz BRÄKER (CH), architecte, Premier Vice-Président de l'Union internationale des architectes (UIA),
- > Audrey DE SMET (BE), architecte, Vice-Présidente du Conseil de l'Ordre des Architectes de la province de Luxembourg,
- > Katharina HÄUSER (DE), Dipl.-Ing., Ingenieurkammer Rheinland-Pfalz,
- > Christine MÖRGEN (DE), Dipl.-Ing., Beisitzer Ingenieurkammer des Saarlandes,
- > Sophie PLOTTON (FR), architecte, Conseil régional de l'Ordre des Architectes Grand Est,
- > Semiray AHMEDOVA (L), architecte, députée,
- > Guy HORNICK (L), maître d'ouvrage privé, lauréat 2016,
- > Ines KURCHAT (L), Présidente du Conseil de presse,
- > Paul NATHAN (L), Vice-Président de la Chambre des Métiers,
- > Louis OBERHAG (L), Vice-Président du Syvicol,
- > Alex REDING (L), galeriste.

La fonction de secrétaire du jury sera assurée par Pierre HURT, directeur de l'OAI.

Le jury est souverain dans sa démarche. Il effectuera les choix selon ses propres critères de jugement et motivera ses choix dans un communiqué rendu public lors de la proclamation du Prix.

INSCRIPTION

Pour chaque projet présenté, une inscription distincte devra être envoyée à partir du **22/01/2020** jusqu'au **24/02/2020 inclus** en renseignant le formulaire disponible sur www.bhp.lu.

CALENDRIER

- > Début des inscriptions : **22/01/2020**
- > Clôture des inscriptions : **24/02/2020**
- > Communication aux candidats retenus de la liste des documents à remettre : au fur et à mesure, et au plus tard le **26/02/2020**
- > Date limite de remise des projets : **31/03/2020**
- > Séance du jury : **21/04/2020 et 22/04/2020** en cas de besoin selon le nombre de réalisations remises
- > Proclamation des résultats et remise des trophées aux lauréats : **15/06/2020 à 18h au Cercle Cité à Luxembourg**
- > Une exposition sera organisée avant et après la remise des Prix dans un lieu encore à confirmer.

LIVRE / INTERVIEWS FILMÉES / EXPOSITION

La communication sera assurée par une exposition et par la promotion sur le site www.bhp.lu et sur les pages de l'OAI dans les réseaux sociaux.

Toutes les œuvres participant au Prix seront rassemblées dans un livre, et des interviews filmées des maîtres d'ouvrage lauréats seront réalisées.